

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes, des Affaires générales et du
Règlement, de l'Informatique, contrôle des
communications des membres du Gouvernement et des
dépenses électorales du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

5 NOVEMBRE 2013

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2013

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Julie de Groote à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Transfert de compétences des maisons de justice »	3
1.2	Question de M. Stéphane Hazée à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Mise en œuvre de la circulaire du 5 décembre 2008 relative au marché des services juridiques de conseil et de représentation devant les juridictions – Vers une finalisation de la procédure et une attribution du marché ? »	4
2	Ordre des travaux	5

Présidence de M. Diallo, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14 h 55.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous commençons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Julie de Groote à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Transfert de compétences des maisons de justice »

Mme Julie de Groote (cdH). – La 6^e réforme de l’État et la déclaration des quatre présidents de parti nous permettent de voir de plus en plus clair dans l’évolution future du paysage institutionnel. Je ne vais pas détailler ici tous les transferts de compétences. Je souhaite centrer mon intervention sur la communautarisation des maisons de justice. Ces 28 institutions sont vitales pour le suivi des décisions de justice. On pourrait se méprendre sur leur rôle mais leurs missions sont importantes : la médiation pénale, l’alternative à la détention préventive, la libération conditionnelle, la probation, le congé pénitentiaire, la détention limitée, la libération provisoire, la mise à disposition du gouvernement, la libération à l’essai, la surveillance électronique, matière très sensible, et les peines de travail. Ces organismes ont un rôle central dans la lutte contre la récidive, l’accueil des victimes, l’aide sociale de première ligne. Toutes ces compétences relèveront désormais de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C’est ainsi que deux cents membres du personnel seront chargés de traiter les dossiers de près de 70 000 personnes qui ne sont pas nécessairement des enfants de chœur !

Comment organiser l’accueil de cette nouvelle compétence, domaine tout à fait inédit pour notre Fédération ? Le gouvernement a-t-il commencé à examiner cette question en lien étroit avec le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l’administration fédérale ? L’organisation des maisons de justice (personnel, budget, etc.) comparable à ce que la Flandre a instauré avec le « *Groenboek* » est-elle entamée ? L’administration générale actuelle va-t-elle être chargée de cette nouvelle compétence ou une nouvelle administration générale sera-t-elle créée ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Madame la députée, j’ai déjà eu l’occasion d’évoquer partiellement la transposition de l’accord constitutionnel par l’État fédéral. Je vous épargnerai donc certaines redites.

En revanche, je vous détaillerai les opérations à venir. Clairement, nous voulons faire en sorte qu’à l’instar du gouvernement wallon, celui de la

Fédération Wallonie-Bruxelles applique une méthode déjà utilisée depuis plusieurs mois au niveau régional, la destination des matières étant connue.

Vu les accords conclus au niveau fédéral, nous pourrions maintenant déployer le même mouvement sur le plan communautaire. Ainsi, depuis le 18 octobre, lors d’une réunion avec l’ensemble des dirigeants du ministère de la Communauté française, nous en avons commencé la mise en œuvre en créant un comité de pilotage, présidé par mes soins et composé des représentants des ministres.

Ce comité sera chargé de coordonner des groupes de travail thématiques, de leur fixer des orientations et des directives ainsi que de présenter au gouvernement des rapports d’avancement et des propositions de décisions.

Tous les services du ministère seront associés à la démarche, d’autant plus que les groupes de travail essaieront de tirer parti de l’expertise des différents départements.

De même, nous veillerons à développer tous les contacts utiles avec les instances fédérales. À Du reste, je puis vous dire que depuis plusieurs mois des représentants du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles participent déjà à des réunions du fameux groupe de travail sur les transferts présidée par la chancellerie du Premier ministre. On y aborde tous les aspects préparatoires aux transferts.

Vous évoquez les maisons de justice en faisant référence aux initiatives flamandes, comme le *Groenboek*. Je puis vous dire que, compte tenu des nombreux enjeux, tant pour les justiciables que pour les citoyens, – comme vous l’avez rappelé, la liste des compétences supplémentaires est assez impressionnante – nous donnerons priorité à l’accueil des maisons de justice dans la Fédération. Lors de la réunion du 18 octobre, nous avons eu l’opportunité d’entendre la directrice générale des maisons de justice et d’ouvrir la voie au travail sur les modalités de leur intégration. Quant aux modalités, nous pourrions éventuellement nous inspirer des initiatives flamandes. Les échanges d’analyses et de pratiques sont toujours intéressants.

Pour le personnel, le groupe de travail commun de la fonction publique, prévu dans la méthode et qui réunit les administrations wallonne et communautaire, a été chargé, dès le 7 octobre d’examiner les questions concrètes relatives aux modalités juridiques du transfert des personnes.

Sur ce plan, nous nous baserons sur les expériences du transfert des compétences nouvelles et parfois inédites vers nos administrations.

Sur la base des résultats collectés par ce groupe de travail, des propositions seront formulées dans un prochain rapport adressé au gouvernement.

Je ne me prononcerai pas ici sur la structure administrative qui sera chargée des maisons

de justice. En effet, sur la proposition du groupe de travail, le comité de pilotage formalisera la meilleure solution pour assurer l'exercice de la compétence et la soumettre au gouvernement.

En conclusion, le travail est en cours à notre niveau grâce aux décisions du niveau fédéral mais aussi par celles qui ont été prises entre les francophones.

Le travail avance également au niveau belge. L'accord de coopération entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées, prévu dans la réforme de l'État, a été approuvé par toutes les parties. Il a déjà été examiné par le comité de concertation le 18 septembre dernier. Cet accord n'aborderait pas les questions de transfert de personnel, de bâtiments ou de budget. Par contre, il apporte des garanties sur le bon fonctionnement du système. Il organise notamment l'échange d'informations et la mise à disposition de toute l'information nécessaire à l'exercice des missions des maisons de justice. Il garantit l'accès aux dossiers judiciaires – ce qui est pour nous essentiel – ainsi qu'aux pièces administratives qui en sont dérivées. De plus, il organise la concertation par la création d'une conférence interministérielle spécifique et la mise en place d'un organe pérenne de concertation globale.

J'espère, madame la députée, vous avoir éclairée sur la méthode et les engagements. Le travail est en cours et nous reviendrons sur cette question dès que nous aurons mis au point la méthode pour accueillir concrètement ces compétences.

Mme Julie de Groote (cdH). – J'aurais aimé entendre des échéances précises ou, au moins, avoir une esquisse de calendrier. Notamment, la décision de créer une nouvelle direction générale n'a pas encore été prise.

La Fédération Wallonie-Bruxelles doit apprendre un nouveau métier. J'entends parler de détention préventive, de surveillance électronique, de libération conditionnelle... Aujourd'hui, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a aucun savoir-faire dans ces matières.

Le droit des mineurs, maîtrisé par le secteur de l'Aide à la jeunesse, n'a que peu à voir avec celui des adultes. Comme on l'a vu, le moindre problème prend une très grande ampleur, y compris sur le plan humain.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Je poserai la question de l'échéancier au comité de pilotage.

Mme Julie de Groote (cdH). – Je vous remercie, monsieur le ministre-président.

1.2 Question de M. Stéphane Hazée à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Mise en œuvre de la circulaire du 5 décembre 2008 relative au marché des services juridiques de conseil et de représentation devant les juridictions – Vers une finalisation de la procédure et une attribution du marché ? »

M. Stéphane Hazée (ECOLO). – Comme vous le savez, monsieur le ministre-président, je suis attentivement la mise en œuvre de la circulaire du 5 décembre 2008 – donc adoptée par le gouvernement précédent – relative au marché des services juridiques de conseil et de représentation devant les juridictions.

J'ai eu l'occasion de vous interroger à trois reprises afin d'en connaître l'état d'avancement, en avril et septembre 2012 puis en juin 2013. La procédure a été lancée en avril 2011 et a subi des retards successifs dont vous nous aviez exposé les raisons. Voilà donc cinq ans que cette circulaire a été adoptée, deux ans que cette procédure a été ouverte ; il serait inconcevable qu'elle n'aboutisse pas rapidement.

En avril 2012, vous espériez finaliser le dossier avant les vacances parlementaires de 2012 ; en septembre, vous parliez de début 2013 et, en juin 2013, vous expliquiez que la Fédération allait « disposer à la rentrée d'une liste d'avocats désignés » et que les prestations débuteraient « en janvier 2014 ».

Dans votre dernière réponse, en juin dernier, il était question d'une finalisation très prochaine de la phase 1.

Le dossier a-t-il progressé depuis lors comme prévu ? La phase 1 a-t-elle pu être validée par le gouvernement ? La phase 2 a-t-elle pu enfin être lancée ? Les candidats retenus sont-ils en mesure de remettre une offre sur la base du cahier des charges ? Pouvons-nous espérer voir le dossier aboutir prochainement ? Quand envisagez-vous la fin de la procédure d'attribution du marché et la mise à disposition de listes fonctionnelles ?

Nous souhaiterions être assurés que ce dossier pourra être bouclé rapidement et, en tout cas, avant la fin de la législature.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Je précise tout d'abord que je suis aussi impatient que vous. Vous remarquez par ailleurs que nos deux niveaux de pouvoir – en tout cas ceux dont j'assume la responsabilité – n'ont pas avancé au même rythme, mais je ne ferai pas d'autre commentaire à ce sujet.

Je répète que nous espérons voir aboutir ce dossier en 2013. Pour ce faire, il fallait que le cahier spécial des charges soit soumis à l'Inspection des finances avant d'être présenté au gouvernement.

L'Inspection des finances a émis d'importantes remarques dont il fallait tenir compte.

À cette fin, nous avons mis en place un groupe de travail associant les cabinets et la Cellule « marchés publics » chargée de définir la marche à suivre. C'est à cette occasion qu'il a été décidé de prendre contact avec le bâtonnier. La rencontre a eu lieu dans le courant du mois d'octobre.

Le dossier va donc pouvoir suivre son cours, après un nouveau passage par l'Inspection des finances. Les délais auxquels nous avons eu affaire compliquent la situation. L'Inspecteur des finances avait fait remarquer que les cabinets comme les personnes physiques avaient pu changer. D'ailleurs, certaines personnes de la liste sont décédées.

Ces délais se sont répercutés sur les procédures à retenir, mais nous devons repasser par cette étape de l'Inspection des finances pour porter une appréciation ultime. Le gouvernement pourra ensuite arrêter sa position.

Bien évidemment, nous continuons à défendre ce dossier avec détermination même si je regrette la différence de rythme entre nos deux niveaux de pouvoir.

M. Stéphane Hazée (ECOLO). – J'entends que nous partageons la même impatience et je m'en réjouis. Mais quelle impéritie ! J'ignore si nous de-

vons suspecter vos services d'incompétence ou de mauvaise volonté, mais un délai de cinq ans est inadmissible. Et le comble est que l'écoulement du temps mine le travail accompli.

J'espère qu'on ne devra pas tout recommencer et que l'on trouvera des formules plus simples, car la crédibilité du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est engagée. Ne pas finaliser ce dossier, alors que la circulaire a été publiée sous le gouvernement précédent, serait un échec. Je n'imagine pas que sa mise en œuvre dure plus d'une législature...

Je reviendrai sur cette question lorsque le gouvernement aura arrêté sa position.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions adressées à M. Rudy Demotte, ministre-président, par Mme Françoise Bertieaux, intitulée « État d'avancement du transfert de compétences à la Communauté française », et par M. Richard Miller, intitulée « Débits de boissons au sein du Village de la Francophonie à Kinshasa », sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h 15.